

Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Présentation du deuxième bilan de la mise en œuvre du plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance

Jeudi 20 mai 2010

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

18 V 10

M. le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Dès son élection à la présidence du Conseil général, le 20 mars 2008, Claude Bartolone a affiché -au nom de la majorité départementale- son ambition de placer les politiques de la petite enfance au cœur des priorités de notre collectivité, en proposant d'agir significativement en faveur du développement de l'offre d'accueil à destination des tout-petits.

Seulement quelques semaines plus tard, le 5 juin 2008, je présentais à notre Assemblée, qui l'adoptait à l'unanimité, un ambitieux plan de relance des modes d'accueil, qui se fixait notamment pour objectif de faire contribuer le Département à la création de 3 500 places supplémentaires en trois ans.

La préparation de ce plan, dans des délais si courts ; sa montée en charge, tout aussi rapide, ont été rendues possibles, tout d'abord parce que l'administration départementale et plus particulièrement la direction de l'enfance et de la famille s'est fortement investie. C'est un atout formidable, pour le politique, de pouvoir s'appuyer sur des agents publics d'un grand niveau de compétence, qui n'a d'égal que leur mobilisation en faveur de la tenue des objectifs fixés. Qu'il me soit permis ici de remercier de nouveau chacun des fonctionnaires concernés. Je vous assure qu'il ne s'agit pas là pour moi, d'une clause de style.

Pour travailler, nous avons aussi bénéficié d'importants moyens financiers. Je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que l'intérêt que l'on porte à un domaine de l'action publique se mesure forcément ou uniquement à l'aune de l'augmentation du volume des crédits qu'on y consacre. Il n'empêche. Sans un effort supplémentaire conséquent, de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros par an, le plan que je vous ai proposé il y a deux ans n'aurait pas pu être mis en œuvre. Ces moyens ont été immédiatement accordés, en dépit d'une situation des finances départementales déjà préoccupante. Ils ont été confirmés lors du vote des budgets 2009 et 2010, malgré la grave crise budgétaire qui frappe aujourd'hui de nombreux Conseils généraux, dont le nôtre tout particulièrement.

Rendre des comptes aux élus et qui ont voté ce plan et, à travers eux aux Séquanodionysiens pour lesquels et grâce auxquels il a été conçu, me semble donc plus que jamais nécessaire, au-delà même de l'idée que je me fais de la politique et de l'action publique. Tel est le sens de ce deuxième bilan d'étape, qui fait suite au premier, présenté l'an passé, lors de notre séance du 7 mai 2009.

Enfin, en plus de la volonté politique, de l'engagement de l'administration départementale et de l'effort budgétaire mobilisé, les résultats provisoires de la mise en œuvre de ce plan -tel que je suis en mesure de vous les présenter aujourd'hui- sont le fruit, je crois, d'un constat

simple : il répondait à un véritable besoin et a donc trouvé écho auprès de tous les partenaires et publics qu'il concernait.

Notre plan départemental de relance en faveur des modes d'accueil destinés à la petite enfance avait pour parti, je le rappelle, d'agir sur tous les leviers possibles : accueil individuel, accueil collectif, collectivités, associations, entreprises, familles, formation...

Pour contribuer au développement de l'accueil individuel, nous nous étions engagés à améliorer l'accès des familles à ce mode de garde, tout en leur apportant la garantie d'un accueil de qualité pour leur enfant. Plusieurs mesures très concrètes ont concouru à cet objectif, qui constitue le premier axe de notre plan de relance.

Parmi celles-ci, figure en premier lieu la création de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (Adaje Seine-Saint-Denis), dont les premiers droits ont été ouverts - conformément à ce qui avait été annoncé- dès le mois de septembre 2008. En 2009, 8 819 familles ayant recours à une assistante maternelle agréée ont pu bénéficier de cette aide directe, sur tout ou partie de l'année, le nombre de prestations servies chaque mois touchant en moyenne 5 500 foyers séquanais-dionysiens. Le coût annuel de cette prestation s'est élevé l'année dernière à 5 246 110 € pour le budget départemental.

Afin de faciliter la mise en concordance de l'offre et de la demande dans ce secteur d'activité, potentiellement porteur d'emplois et jusqu'ici peu structuré, les services du Conseil général ont parallèlement travaillé -en étroite collaboration avec la Caisse d'allocations familiales- à la création de l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (Addai). Cet objectif figurait dans le plan voté en juin 2008, sous l'appellation provisoire de Relais départemental des assistantes maternelles (RDAM). Il a été tenu, puisque cette nouvelle structure, la première de ce type en France, a été officiellement inaugurée lundi dernier, en présence du président de la Caisse nationale d'allocation familiales et du président de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis. L'Addai devrait très rapidement porter ses fruits, en matière d'emploi des assistantes maternelles.

Parce que le recours à une assistante maternelle peut aussi être source d'inquiétude sur la qualité de l'accueil qui sera réservé à son enfant, parce que ce métier atypique mérite d'être revalorisé, nous nous sommes aussi attachés, au cours de ces deux dernières années, à renforcer les dispositifs de formation conçus à l'attention de ces professionnelles. 817 assistantes maternelles ont pu en bénéficier en 2008, 806 au titre de l'année 2009 et un millier devraient au total être formées en 2010. Nous remettrons les attestations de formation aux r cipiendaires le 26 juin prochain,   l'occasion d'une c r monie organis e   l'H tel du d partement pour la troisi me ann e cons cutive.

La pr sentation de ce premier volet d'intervention, relatif   l'accueil individuel, permet donc de mesurer la dimension sociale et  conomique du plan : effort en faveur du pouvoir d'achat des familles avec la cr ation de l'Adaje et am lioration des conditions d'exercice, donc de la fiabilit  et de l'attractivit  du m tier d'assistante maternelle. C'est dans ce contexte que 1 131 places d'accueil nouvelles ont  t  cr ees au cours de l'ann e 2009.

Pour encourager le d veloppement de l'accueil collectif, deuxi me axe du plan, les engagements pris en juin 2008 se sont  galement traduits par des r sultats concrets.

Nous avons affich  notre volont  d'am liorer le taux d'occupation des cr ches d partementales,  tablissements relevant directement de notre responsabilit  et situ s sur une partie seulement du territoire d partemental, pour les raisons historiques que chacun ici connait. Il s'agissait d'y d velopper progressivement la pratique du multi-accueil, commun ment r pandue dans la plupart des autres structures de la petite enfance. 44 cr ches d partementales sur 55 offrent d sormais aux familles la possibilit  d'un accueil des

enfants en temps diversifiés, contre 5 au moment de l'adoption du plan, 17 lors du premier bilan d'étape. Cette évolution a permis à ce jour de répondre aux besoins de 285 familles supplémentaires. Lors de la prochaine rentrée, en septembre 2010, toutes les crèches départementales proposeront l'accueil en temps diversifié. Ce que d'aucuns prétendaient impossible est donc désormais une réalité. Je veux, là encore, saluer l'engagement de l'encadrement de notre service des crèches, ainsi que tous les personnels des établissements concernés. En effet, mettre en place le multi-accueil ne se fait pas en claquant des doigts. C'est une démarche professionnelle, qui s'insère dans un projet éducatif d'établissement.

Les dispositifs départementaux visant à favoriser la création ou l'extension de structures d'accueil collectif ont aussi très largement produit les résultats attendus. L'augmentation de 20 % de la participation financière du Conseil général aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des crèches municipales, associatives et familiales, l'ouverture de ce financement aux crèches d'entreprises dans lesquelles les communes concernées sont partie prenante, ne sont pas étrangères à la création de 846 places supplémentaires d'accueil collectif dans le département en deux ans. 601 autres places devraient venir enrichir ce bilan, d'ici à la fin de cette année. Pour le budget départemental, ces nouvelles mesures ont représenté en 2009 un effort financier de 12 232 556 € en fonctionnement, soit une dépense en augmentation de 16,5 % par rapport à 2008 (année de la revalorisation) et de 672 548 € en investissement, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2008.

Dans le domaine de l'accueil collectif, nous avons été tout aussi attentifs que pour l'accueil individuel à la formation. Chacun le sait, les besoins de recrutement sont supérieurs dans ce secteur, au nombre de professionnels disponibles. En lien avec les communes, le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Education nationale, nous avons donc continué d'œuvrer en faveur du renforcement de l'accès aux formations vers les métiers de la petite enfance. 136 personnes ont bénéficié, en 2009, de ces dispositifs de formation.

Quelques mots, pour terminer, sur le partenariat avec les communes, principales gestionnaires de structures destinées à l'accueil de la petite enfance, qui constituait le troisième grand axe du plan.

Nous avons offert la possibilité à chaque commune de signer avec le Conseil général une convention de partenariat, visant à formaliser officiellement les engagements réciproques des deux collectivités.

Dans cette perspective, j'ai personnellement rencontré à ce jour la moitié des maires du département pour échanger avec eux sur ce que pourrait être le contenu d'un tel document. De très nombreuses autres réunions bilatérales se sont tenues au plan administratif. Après Aulnay-sous-Bois, mentionnée dans le premier bilan d'étape, deux autres villes du département ont formellement délibéré sur une convention : Bondy et de Saint-Ouen. Plusieurs autres devraient suivre très prochainement, mais il convient naturellement de donner le temps nécessaire à l'élaboration de conventions de qualité.

Ces échanges ont également permis d'avancer de manière très positive sur la difficile question du transfert des crèches départementales aux communes concernées. C'était, là encore, un des objectifs fixés par le plan. Tous les maires rencontrés se sont montrés ouverts à la discussion. Grâce aux nouvelles conditions plus favorables que le plan nous a permis de proposer aux communes, le transfert de la crèche « La régale » à la ville de Bondy est effectif depuis le 1^{er} janvier dernier. Des engagements fermes ont été pris par d'autres communes, le prochain transfert concernant la crèche Berthier à Pantin, à l'horizon 2012. Les discussions se poursuivent avec d'autres communes et je forme le vœu qu'elles soient fructueuses.

Ce deuxième bilan d'étape en atteste : nos objectifs étaient ambitieux, mais réalistes. En deux ans, 2 262 places d'accueil nouvelles ont d'ores-et-déjà été créées en Seine-Saint-Denis, avec le concours du Conseil général. Compte tenu du rythme d'évolution des projets en cours, les 3 500 places sur lesquelles nous nous étions engagés sur trois ans seront donc atteintes, voire même dépassées.

C'est un saut quantitatif net, qui ne s'est pas opéré au détriment de la qualité de l'accueil, écueil que nous avons mis du soin à éviter, tant nous ne saurions admettre que l'accueil ne redevienne la garde, la garde évoluant progressivement vers une sorte de mise de nos bébés « à la consigne ».

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a donc apporté sa part. Pour autant, considérant le point de départ, mais aussi l'augmentation régulière des besoins des familles, nous devons avoir tous conscience que notre collectivité ne sera pas en mesure -à elle seule et au moyen de la clause de compétence générale dont elle peut encore user- d'apporter toutes les réponses à cette question de société que représente l'accueil des tout-petits, domaine dans lequel la France n'est pas, malheureusement, le pays européen le plus en pointe.